

Chers parents,

Vous souhaitez inscrire votre enfant au lycée EIB Etoile et nous vous remercions de votre confiance. Pour ce faire, nous vous communiquons :

- Les modalités d'inscription ;
- La procédure d'inscription ;
- Le formulaire de demande d'inscription ;
- Les frais scolaires pour l'année 2019/20 ;
- Le règlement financier.

Nous vous prions de lire attentivement tous ces documents et de remplir avec soin le formulaire de demande d'Inscription, que vous devrez nous faire parvenir dûment signé.

Dans l'espoir de pouvoir accueillir prochainement votre enfant au sein de notre établissement, nous vous prions de croire, chers parents, en notre sincère dévouement.

Yannick POHER

Lycée EIB Etoile - Chef d'établissement

MODALITES D'INSCRIPTION POUR UNE ENTREE AU LYCEE EIB ETOILE

L'admission d'un nouvel élève dépend de la qualité du dossier et des places disponibles. La période d'inscription débute à partir du mois de janvier de la rentrée scolaire de l'élève. Nous vous demandons de nous faire parvenir un dossier de demande d'inscription complet, qui doit comprendre :

1. les bulletins scolaires de l'élève l'année précédente et au moins celui du premier trimestre de l'année en cours
2. le Formulaire de Demande d'Inscription (les 4 pages), dûment complété, daté et signé par les deux parents / tuteurs.
3. **Deux chèques** à l'ordre de **l'EIB Etoile** :
 - a) Chèque de 170€ correspondant au traitement administratif de votre demande d'inscription.
 - b) Chèque de 405 € correspondant aux frais d'inscription, à l'étude pédagogique du dossier, aux entretiens et aux examens (le cas échéant).

A noter : les dossiers incomplets ne seront pas examinés.

L'ensemble doit être envoyé à l'adresse suivante :

Lycée EIB Etoile
A l'attention de Madame Patenotte
9, rue Villaret de Joyeuse
75017 Paris

Pour toute information, vous pouvez nous contacter par téléphone au : 01 45 63 30 73 (poste 5)
ou par mail : inscriptionslycee@eibparis.fr

LA PROCEDURE D'INSCRIPTION

Après avoir reçu votre dossier de demande d'inscription complet, le secrétariat de l'école vous contactera rapidement pour la suite à donner.

A ce stade de la procédure d'inscription, les frais administratifs de 170 € seront encaissés.

Après examen du dossier, si la candidature est recevable, un entretien sera organisé avec le candidat et ses parents afin d'apprécier ses qualités, présenter l'approche pédagogique et répondre à différentes questions. Les élèves qui arrivent d'écoles hors contrat devront passer les tests du Rectorat.

La décision finale du Chef d'établissement sera envoyée aux familles par courrier.

- Si la décision est négative, nous vous rendrons votre paiement de 405 € ;
- Si la décision est positive, ces frais seront encaissés et considérés comme frais d'inscription et ne pourront plus faire l'objet de remboursement, quelle que soit votre décision finale.

Si la décision est positive, le Chef d'établissement signifie son accord par l'envoi d'une lettre intitulée « Lettre d'admission définitive » précisant le délai de 15 jours qui vous est accordé pour confirmer votre demande d'inscription par le retour des documents annexes demandés ainsi que le règlement des frais d'admission correspondant à la scolarité d'un trimestre (avance sur la facture du 1^{er} trimestre de septembre).

A la réception du dossier complet, vous avez 15 jours pour annuler l'inscription par lettre recommandée, passé cette date, l'élève est considéré comme définitivement inscrit.

Vers la mi-juillet, les informations nécessaires pour la rentrée scolaire seront disponibles sur le site : le lien de connexion sera communiqué par email à toutes les familles.

Cadre réservé à l'administration
 Code Tiers : _____
 Code Elève : _____

Entrée souhaitée : Mois _____ Année _____

Seconde

Première : Mise en place du nouveau baccalauréat - Choix des spécialités

- Cocher **1 combinaison de spécialités** parmi les **8** proposées dans le tableau ci-dessous :

1.	<i>Mathématiques + Physique-chimie + Sciences de la vie et de la Terre</i>	
2.	<i>Mathématiques + Physique-chimie + Numérique et sciences informatiques</i>	
3.	<i>Mathématiques + Physique-chimie + Sciences économiques et sociales</i>	
4.	<i>Mathématiques + Sciences économiques et sociales + Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques</i>	
5.	<i>Mathématiques + Sciences économiques et sociales + Humanité, littérature et philosophie</i>	
6.	<i>Mathématiques + Sciences économiques et sociales + Langues et littérature étrangère :</i> <input type="checkbox"/> anglais ou <input type="checkbox"/> espagnol	
7.	<i>Humanité, littérature et philosophie + Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques + Langues et littérature étrangère :</i> <input type="checkbox"/> anglais ou <input type="checkbox"/> espagnol	
8.	<i>Mathématiques + Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques + Humanité, littérature et philosophie</i>	

Terminale ES Terminale L Terminale S

IDENTITE ET INFORMATION SUR L'ELEVE :

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Sexe : M F Nationalité : _____

Pays de Naissance : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

(Pour Paris, Lyon et Marseille, veuillez préciser l'arrondissement de naissance) _____

Langue maternelle/principale : Français Anglais Autre : _____

Autre(s) langue(s) parlée(s) à la maison par l'élève : _____

L'élève est-il /elle orphelin(e) ? Non Oui De père De mère

PHOTO

DERNIER ETABLISSEMENT SCOLAIRE FREQUENTE:

Public Privé sous contrat Privé hors contrat Année(s) : De _____ à _____

Nom de l'établissement : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Pays : _____ E-mail : _____

Langue principale de scolarisation : Français Anglais Autre : _____

Autres langues étudiées : _____

Motif du changement d'école : _____

AUTRES ECOLES PRECEDEMMENT FREQUENTEES :

Année(s)	Classe(s)	Etablissement	Ville / Pays
De à	De à		
De à	De à		
De à	De à		

PARENTS / TUTEURS :

PERE **TUTEUR** Nom : _____

Prénom(s) : _____

Langues parlées : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville / Pays : _____

Nationalité : _____ Profession : _____

Tél portable : _____ Tél fixe : _____

E-mail : *(Merci d'écrire très lisiblement)* _____

MERE **TUTRICE** Nom : _____

Prénom(s) _____

Langues parlées : _____

Adresse _____

Code Postal : _____ Ville / Pays _____

Nationalité : _____ Profession : _____

Tél portable : _____ Tél fixe : _____

E-mail *(Merci d'écrire très lisiblement)* _____

SITUATION DE FAMILLE - PARENTS SEPARES : **OUI** **NON**

SI OUI, l'enfant vit chez : sa mère son père les deux, en garde alternée

FRATRIE : L'élève est-il/elle enfant unique ? Oui Non Si non, remplir les informations sur les frères et sœurs :

1- Prénom / Nom : _____ M F

Naissance : ____/____/____. Inscrit(e) à l'EIB : OUI, classe : _____ NON

2- Prénom / Nom : _____ M F

Naissance : ____/____/____. Inscrit(e) à l'EIB : OUI, classe : _____ NON

3- Prénom / Nom : _____ M F

Naissance : ____/____/____. Inscrit(e) à l'EIB : OUI, classe : _____ NON

SIGNATURE : LA SIGNATURE DES DEUX PARENTS / TUTEURS DE L'ÉLÈVE EST OBLIGATOIRE. Les parents ou tuteurs de l'élève, signataires de ce document, déclarent avoir pris connaissance de toutes les clauses des conditions générales et financières ainsi que des tarifs en vigueur. Ils reconnaissent les accepter sans aucune réserve, y compris les intérêts de retard. En cas de litige de quelque nature que ce soit, il est expressément convenu entre les parties qu'il sera fait attribution de compétence au Tribunal de Commerce de Paris, même en cas d'appel en garantie.

PERE / TUTEUR : Prénom et Nom :

Je souhaite inscrire mon fils/ma fille - Date et signature :

MERE / TUTRICE : Prénom et Nom :

Je souhaite inscrire mon fils/ma fille - Date et signature :

LES DEUX SIGNATURES SONT OBLIGATOIRES.

REGLEMENT FRAIS SCOLAIRES : le règlement des frais scolaires sera effectué par :

Père & Mère ensemble Père & Mère séparément Père seul Mère seule ou

Tiers : (société, ambassade...)

● Si père et mère séparément : nous vous prions d'indiquer la répartition sur une feuille séparée signée des deux parents et de contacter le Service administratif et comptable à administration@eibparis.fr

● Particulièrement, si un Tiers (autre particulier, Société, Ambassade, etc...) s'engage à régler les frais scolaires, veuillez joindre une lettre de prise en charge de cette entité signée et lui demander d'en informer les Services administratif et comptable : administration@eibparis.fr

VEUILLEZ JOINDRE LES 2 CHEQUES, LES BULLETINS SCOLAIRES DE L'ENFANT, AINSI QUE TOUT AUTRE DOCUMENT A CE FORMULAIRE. LE DOSSIER COMPLET DE DEMANDE D'INSCRIPTION DOIT ETRE ENVOYE A :

LYCEE EIB ETOILE A L'ATTENTION DU SECRETARIAT : 9, RUE VILLARET DE JOYEUSE – 75017 PARIS

FRAIS SCOLAIRES

EIB ÉTOILE

ANNÉE 2019/20

		1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	A l'année
NOUVEAUX ÉLÈVES SEULEMENT	Frais administratifs	170 €			
	Frais d'inscription et d'examens	405 €			
TOUS LES ÉLÈVES	Frais de scolarité	2 252 €	2 252 €	2 252 €	6 756 €
	Assurance	15 €			
	Dossier médical	16 €			
	Fonds d'excellence	100 €			
FRAIS OPTIONNELS	Préparation OIB	490 €	490 €	490 €	1 470 €
	Préparation section européenne	322 €	322 €	322 €	966 €
	Cours de chinois	225 €	225 €	225 €	675 €

Règlement Financier EIB Etoile

Cette note vise à préciser les conditions financières de la scolarité de votre enfant à l'EIB.

1. INSCRIPTION

1.1. Conditions d'admission

L'inscription d'un nouvel élève est confirmée par la réception du formulaire d'inscription et par le paiement :

- des frais administratifs du dossier ;
- des frais d'inscription et d'examens ;
- des frais de scolarité du premier trimestre (acompte à valoir sur la facture envoyée en septembre) ;
- la lettre d'engagement du tiers payeur (Société, Ambassade, etc...), si les parents/tuteurs ne sont pas responsables du règlement des frais scolaires de l'élève.

1.2. Clauses financières en cas d'annulation

Si vous souhaitez annuler l'inscription d'un élève après son admission, l'école doit être notifiée de l'annulation dans les plus brefs délais, par lettre recommandée adressée à : EIB Etoile - à l'attention du secrétariat - 9, rue Villaret de Joyeuse - 75017 Paris

Les conséquences financières sont les suivantes :

- Les frais administratifs ne sont pas remboursés ;
- Les frais d'inscription et d'examens ne sont pas remboursés ;
- Le remboursement de l'acompte est possible si l'école est informée de l'annulation par lettre recommandée dans un délai de 15 jours maximum suivant l'admission de l'élève (date indiquée sur la lettre d'admission définitive).

Si l'annulation de l'admission s'effectue après un délai de 15 jours à partir de la date d'admission de l'élève, les montants versés ne seront pas remboursés.

2. REINSCRIPTION

2.1. Conditions de réinscription

L'école doit recevoir les documents suivants ainsi que l'acompte avant la date indiquée sur le document de réinscription :

- Le formulaire de demande de réinscription dûment rempli et signé par les deux parents/tuteurs de l'élève ;
- Le règlement des frais de réinscription (acompte à valoir sur la facture annuelle de scolarité) ;
- Le formulaire d'approbation du Règlement financier dûment rempli et signé.

2.2. Conditions d'annulation de la réinscription

L'annulation d'une réinscription doit être notifiée à l'école par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à : EIB Etoile (9, rue Villaret de Joyeuse - 75017 Paris). Les conséquences financières de cette annulation seront différentes selon la date de l'annulation :

- Pour toute annulation avant le 15 mars : l'acompte versé lors de la réinscription sera remboursé ;
- En cas d'annulation après le 09 avril : l'acompte versé lors de la réinscription sera conservé et les frais scolaires du 1^{er} trimestre seront entièrement dus.

3. FRAIS SCOLAIRES ANNUELS

3.1. Facturation et modes de règlement des frais

L'élève est inscrit à l'EIB Paris pour l'année scolaire entière. Les frais scolaires font l'objet de l'envoi aux familles :

- d'une facture des frais scolaires obligatoires en septembre 2019
- d'une facture des frais optionnels au plus tard en novembre.

Suite à l'évolution du cadre réglementaire français régissant les règlements en espèces*, nous préconisons fortement le recouvrement des **frais scolaires par prélèvement automatique, à compter de la rentrée 2019-2020, aux échéances suivantes : 1^{ère} semaine d'octobre, de janvier et de mars**. Les familles ne nous ayant pas encore transmis leurs coordonnées bancaires devront nous retourner, complété, le formulaire SEPA, accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire. En cas de rejet des prélèvements, des frais de 5 euros par rejet seront facturés aux familles.

* La réglementation prévoit que les versements en espèces sont limités à 1 000 euros par facture pour les résidents fiscaux français, et 15 000 euros par facture pour les résidents fiscaux étrangers.

3.2. Frais optionnels

L'élève s'inscrit à l'OIB, à la Mention Européenne et au chinois pour l'année scolaire entière. Les frais annuels relatifs à l'OIB, la Mention Européenne et le chinois sont facturés en octobre.

L'inscription à l'OIB, à la Mention Européenne ou au chinois ne peut pas être annulée en cours d'année. Toutefois, au cas où vous souhaiteriez effectuer une demande de changement, vous devrez envoyer une lettre exposant les motifs exceptionnels de cette démarche au Chef d'Établissement et ceci avant la fin de chaque période.

3.3. Non-paiement des frais scolaires

En cas de non-paiement des frais scolaires aux dates prévues, le retard de paiement fera l'objet d'un intérêt de retard fixé au taux légal majoré de deux points. Tous les frais de recouvrement, quels qu'ils soient, seront à la charge des parents. En outre, la Direction se réserve le droit de ne pas accepter l'élève en classe.

3.4. Inscription en cours d'année

Pour les élèves s'inscrivant en cours d'année à l'EIB Etoile, les frais scolaires annuels sont facturés au prorata temporis. Le mois pendant lequel l'élève arrive est facturé en totalité.

3.5. Retrait anticipé de l'élève

En cas de départ de l'élève en cours d'année, ses parents doivent prévenir la Direction par lettre recommandée avec accusé de réception, le plus tôt possible avant la date de départ. Tous les frais relatifs au trimestre complet en cours sont dus.

3.6. Responsabilité civile

Les familles sont pécuniairement responsables des dégradations de locaux et d'installations scolaires faites par leurs enfants.